

Vente d'une pierre tombale

approuvée le 17/9/1947

Le Conseil municipal

Décide de céder au prix de 300' à M. Alliot la pierre tombale abandonnée à la Commune par la famille Heydt

47 Rue Ro-chambeau à Bordeaux suivant sa lettre du 17 - Septembre 1946, cette pierre est en dépôt au numéro 102 de la rangée F du cimetière communal.